Stop au silence du MESR face aux demandes relatives à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) exprime sa plus vive préoccupation face à l'absence de réponse du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) aux interpellations répétées des organisations étudiantes et professionnelles, ainsi que des collectifs et associations féministes engagées dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'ESR.

Depuis plusieurs mois, ces organisations alertent le MESR sur la nécessité urgente de doter les établissements d'ESR de moyens humains et financiers suffisants pour mettre en œuvre les dispositions législatives et réglementaires relatives à la lutte contre les VSS.

Malgré les motions adoptées à l'unanimité par le CNESER, les avis rendus en F3SCT et les courriers adressés à M. Philippe Baptiste, le ministère demeure silencieux, refusant de répondre, que ce soit lors des échanges en séance ou par écrit. Cette attitude constitue une marque de mépris à l'égard du travail des représentant·es, des personnels et des associations qui, chaque jour, s'engagent dans la prévention, le traitement et la lutte contre ces violences.

Pendant ce temps, sur le terrain la situation se dégrade très rapidement et de façon très inquiétante : les personnels en charge de la lutte contre les VSS sont épuisé·es, précarisé·es, souvent isolé·es et maltraité·es institutionnellement. On ne compte plus les arrêts maladie pour épuisement professionnel et les mises en place de temps partiels pour raison médicale des personnels des missions égalité. Le manque de moyens fragilise gravement les dispositifs existants et met en danger les victimes, ainsi que les personnes qui les accompagnent.

Le gouvernement ne peut plus ignorer le manque criant de moyens pour lutter contre les VSS : ce silence est une honte !

Le CNESER dénonce le désengagement du MESR, qui renvoie les établissements à une autonomie de façade, sans leur fournir les moyens nécessaires à leurs missions.
Il rappelle que la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences relève de la responsabilité directe de l'État.

En conséquence, le CNESER demande :

- La pérennisation (titularisation, CDIsation) en urgence des postes des personnels des missions égalité dans les établissements.
- La circulaire prévue dans le cadre du plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du MESR (mesure 6) et qui doit être envoyée aux établissements devra indiquer le nombre de postes pérennes à temps complet au grade des ingénieur·es d'études (ou supérieur) qui seront rattachés à la mission égalité en fonction de la taille de l'établissement (nombre d'étudiant·es et nombre de personnels) avec un minimum d'1 ETP pour 5 000 personnes (étudiant·es et personnels).
- Un portage politique obligatoire au sein des établissements avec un nombre d'heures de décharges plancher pour les chargé·es de missions/référent·es/VPs suffisant.

- Les demandes de reconnaissance en accident de service ou de travail ainsi que d'attribution de la protection fonctionnelle aux agent·es victimes qui signalent doivent aboutir.
- La diffusion sans délai d'un bilan d'étape détaillé et transparent du plan de lutte contre les VSS 2021-2025 comprenant les actions effectivement financées et mises en œuvre.
- Que l'argent non dépensé dans le cadre du plan VSS 2021-2025 soit prioritairement alloué aux missions égalité des établissements et que les moyens mis en place dès 2026 soient à la hauteur des besoins réels des établissements.
- Une réforme de la procédure disciplinaire pour garantir une prise en charge des violences plus juste et protectrice, en renforçant les droits des victimes et en assurant des sanctions dissuasives.

Enfin, le CNESER rappelle que la crédibilité de la politique ministérielle en matière de lutte contre les violences et discriminations ne peut se construire sur des effets d'annonce, mais sur des engagements concrets, des moyens dédiés et un véritable respect envers les personnes qui agissent sur le terrain.